

## DECLARATION LIMINAIRE

### CAP

#### Des Inspecteurs des Affaires Maritimes du 10 novembre 2015

Madame la Présidente,

A plusieurs reprises, l'ensemble des membres représentants du personnel de la CAP des IAM vous a demandé de ne pas positionner la date de la CAP la veille ou le lendemain d'un week-end ou d'un jour férié, pour des raisons pratiques, liées à la répartition géographique des missions, donc des cadres les exerçant, sur l'ensemble du littoral.

Encore une fois, vous avez positionné la date de la CAP des IAM, la veille d'un jour férié, obligeant les membres à solliciter un report de date. Notre demande n'a pu aboutir favorablement. En conséquence, certains points de l'ordre du jour ne seront, soit traités au pas de charge, soit pas abordés du tout. Les représentants CGT des personnels à la CAP des IAM ne l'acceptent pas.

Les membres CGT de la CAP des IAM s'interrogent sur la volonté réelle de l'administration de vouloir établir un réel dialogue social pour ce corps de catégorie A en particulier sur l'un des sujets qui intéresse au plus au point les IAM : le dossier « fusion/intégration » des IAM.

Nous avons déjà évoqué ce dossier lors de la CAP de février 2015, en rappelant que depuis 2010, son traitement a sans cesse été reporté d'une année sur l'autre, et ce, malgré les engagements écrits des directeurs successifs des affaires maritimes, de deux DRH et d'un SG du ministère qui avait fixé la fin 2014 comme date butée. Nos collègues s'interrogent sur la sincérité de l'administration à faire aboutir ce dossier selon le calendrier annoncé en mai dernier. Ils nous enjoignent de vous contraindre à des réponses précises. Ils sont d'autant plus inquiets sur ce point que la CAP d'aujourd'hui devrait être la dernière CAP plénière pour ce corps. Nous sommes les portes-paroles du mécontentement et de l'inquiétude de nos collègues IAM.

Depuis le 12 mai dernier, aucune réunion n'a été organisée par les services de la DRH, alors qu'elle s'y était engagée. Le calendrier prévisionnel n'a pas été respecté : une réunion début juillet, une réunion en septembre, puis novembre 2015 pour une finalisation du dossier avant basculement des agents dans leur corps d'accueil respectif, fin 2015.

A la lecture des documents remis en mai dernier, des points importants de désaccord avaient été soulevés, notamment sur les grilles de reclassement des agents. Ces grilles pénalisaient certains agents, avec des pertes indicielles et/ou d'ancienneté acquise lors de leur reclassement voire de dispositions inusitées dans aucun cas similaire! Vous vous étiez engagés à revoir ces points en nous présentant d'autres éléments pour la réunion de juillet qui ne s'est pas tenue.

A ce jour, le dossier piétine et ne semble pas avoir évolué. Les représentants du SNPAM/CGT s'interrogent sur le silence de l'administration et se demandent s'il n'y a pas une volonté de le faire passer en force, tel qu'il nous a été présenté en première instance ou de l'abandonner complètement en jouant le pourrissement.

Comme nous vous l'avions signifié en déclaration liminaire de la CAP de février 2015, les membres CGT représentants des personnels poursuivrons la défense, pied à pied, des IAM et plus largement les droits des fonctionnaires.

Aussi, nous réitérons dans les mêmes termes ce qui a été repris, maintes fois, dans différentes instances et réunions: le non-aboutissement de ce dossier a engendré des retards d'évolution de carrière des agents par rapport à leurs collègues de corps similaires qui ont vu leur statut modifié, leur grille indiciaire améliorée, et ce dès 2006. Cela se concrétise par la possibilité de passer l'examen professionnel du principalat 6 ans plus tôt, ce qui permet d'accéder à des postes de 2nd niveau relativement jeunes. Cela permet une réelle perspective de déroulement de carrière : accès au grade fonctionnel ou aux emplois DATE plus tôt, mais surtout au même pas de temps que leurs collègues. Ceci a également un impact direct sur une meilleure rémunération : la possibilité d'avoir un parcours linéaire au sein du 2e grade IPAM, puisque le 2e grade n'a plus de plafond de verre pour atteindre l'indice terminal de 981. Au-delà de ce 2e grade, il n'y a pas de création de 3e grade, permettant d'accéder à des fonctions valorisantes.

Ceci est essentiellement lié à la négation même de reconnaissance professionnelle et de la technicité réelle de nos missions, de la réalité de nos métiers. Cette négation impacte lourdement le parcours professionnel des agents. Lors des CAP mobilité, nous constatons une résistance forte des chefs de service d'accueil. Cela permet de laisser le doute s'installer de façon persistante sur la réalité de nos qualités professionnelles. Seuls, quelques cas isolés, échappent à ce

schéma, permettant ainsi à la DRH de prétendre que nous instruisons uniquement à charge. Notre positionnement statutaire « spécifique » ne rassure pas une hiérarchie assez peu sensible au charme de l'exception. Sans compter la soumission de l'ensemble du corps à la PFR, prime attribuée exclusivement à des corps non techniques au sein du MEDDE. Tous ces éléments ont contribué à forger une image négative du corps, nous présentant comme des cadres de seconde zone.

Aussi, Madame la Présidente, les représentants CGT vous avaient alerté sur ces questions concernant le manque de concertation et l'absence de véritable dialogue social. L'inertie dont vous faites preuve sur ce dossier afin de faire passer en force vos décisions, ne vont pas dans le sens donné par le secrétaire général, et ne permet pas de réelles avancées sur ce dossier.

Vous invoquez les obligations imposées par la Fonction Publique qui avance à marche forcée pour réformer les services. Effectivement, il y a de grands bouleversements qui contribuent à la perte de repères des agents. La CGT a des propositions concrètes à formuler. Vous ne souhaitez pas les entendre. Les seules réponses apportées sont des mesures sanctions, tel le gel du point d'indice, la mise en place du RIFSEEP, dont on connaît les principes généraux, mais pas les modalités exactes d'application.

La CGT et les autres OS sont invitées à participer à de vastes chantiers, au sein de groupe de travail, qui engagent l'avenir des agents.

Les désaccords sur des points importants ne sont jamais rediscutés. L'administration poursuit son projet sans apporter de modification. La CGT est obligée de taper du poing sur la table ou de menacer pour se faire entendre. La CGT a le sentiment permanent de simulacres de concertation. Le SNPAM-CGT refuse que le lieu d'échanges constructif que doit être la CAP soit exclusivement devenue une chambre d'enregistrement. Là aussi, c'est une situation consternante.

Nous souhaitons, Madame la Présidente, reprendre avec vous, dès aujourd'hui, des échanges véritables et constructifs.

Nous, représentants CGT des personnels IAM, souhaiterions pour la x-ième fois évoquer les sujets de fond suivants :

- la réforme statutaire des IAM
- les modalités d'intégration
- la place des IAM, la reconnaissance des métiers
- la formation
- les possibilités de mobilité permettant de développer une carrière attractive
- l'accueil sur d'autres postes (aspect mobilité)

Nous redisons avec force notre refus du déclassement et des pertes de missions, la scission des agents exerçant des mêmes missions scientifiques par rapport à une simple modalité de recrutement, et qui fait fi des acquis professionnels, alors que des modalités de reconnaissance professionnelle sont mises en place par l'administration elle-même entre autre au travers des plans de requalification porté par ce ministère.

Il est plus que temps, Madame la Présidente, de prendre en compte l'inquiétude grandissante des agents face à cette incohérence, de clarifier vos objectifs, dans l'intérêt du service public, pour la qualité du service rendu et le respect des agents de votre ministère qui exercent ces missions.

A ce jour, vous ne nous avez pas donné l'impression de vouloir avancer dans ce sens. Depuis deux ans, la CGT agit pour que les engagements écrits pris par le Secrétaire Général du Ministère en septembre 2013 soient entièrement respectés au plus vite par l'Administration. Hier, nous vous demandions de bien vouloir nous entendre. Aujourd'hui, nous exigeons de travailler ensemble de façon constructive et intensément sur les sujets qui intéressent les agents alors que le délai fixé par le secrétaire général du ministère en septembre 2013 est dépassé depuis près un an.

Merci pour votre attention et votre action sur ces sujets Madame la Présidente.

Les représentants SNPAM-CGT.